

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2025\_6\_7

**Objet : Approbation de la convention d'objectifs et de financement – « Prestation de service Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants » entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône**

**VOTE**  
**UNANIMITE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 2 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le deux du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, Mme GARCIA Chantal, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme WECKERLIN Carine, M. SPINELLY Éric, M. DI-SAPIO Lionel, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, Mme DORELON-TRANCHARD Céline, M. CASTELLO Patrick, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda.

Absents excusés donnant pouvoir :

M. MORGANTE Michel à M. MARTIN Patrice  
M. SARDA Stéphane à M. CRUZ Gérard

Secrétaire de la séance : Madame Chantal GARCIA

## **Approbation de la convention d'objectifs et de financement – « Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants » entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'objectifs et de financement « Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants » (Eaje) pour le Multi accueil collectif « Les Péquelets » est arrivée à son terme et doit être renouvelée.

Cette convention d'objectifs et de financement fixe les conditions juridiques et techniques de mise en œuvre de la Prestation de Service Unique, ainsi que les critères d'éligibilité et d'octroi des financements suivants :

- « Bonus Mixité sociale », destiné à favoriser l'accueil des enfants issus de familles vulnérables dans les Eaje et lever les freins à la socialisation précoce de tous les enfants ;
- « Bonus Inclusion handicap », visant à favoriser la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement des enfants en situation de handicap vis-à-vis des autres enfants ;
- « Bonus Territoire CTG » (Convention Territoriale Globale), destiné notamment à favoriser le maintien de l'offre par l'encouragement à la poursuite des cofinancements publics ;
- « Bonus attractivité » destiné aux partenaires qui procèdent à des revalorisations salariales conduites dans le cadre de la révision des conventions collectives nationales dans le secteur privé, ou du régime indemnitaire pour la fonction publique ;
- « Bonus « trajectoire de développement » visant à encourager le développement de places nouvelles soutenues par les collectivités territoriales en contrepartie d'une amélioration du financement des places existantes qu'elles financent déjà, dans le cadre conventionnel des Ctg ;
- « Journées pédagogiques », pour permettre des temps de réflexion entre professionnels, en dehors de la présence des enfants pour ajuster l'organisation, les pratiques pédagogiques, rédiger ou réviser le projet d'accueil, mettre à jour les connaissances relatives au développement du jeune enfant ;
- « Heures de préparation à l'accueil de chaque enfant », pour prendre en compte, en complément de la prestation de service, les temps dédiés à la préparation de l'accueil de chaque enfant, à l'accueil et à l'accompagnement des parents par le gestionnaire.

La convention précise également les modalités de calcul et de versement.  
Elle est conclue pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2028.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs et de financement « Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants » annexée à la présente délibération et de l'autoriser, ou son représentant, à la signer.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la convention d'objectifs et de financement « Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants » ci-annexée,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la Convention d'objectifs et de financement « Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants » conclue avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) des Bouches-du-Rhône pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2028.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCELIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Chantal Garcia", is written over the printed name.